NATIONS UNIES **EP**

Programme des Nations Unies pour

Distr.
RESTREINTE

UNEP/OzL.Pro/ExCom/27/42
20 février 1999

FRANÇAIS
ORIGINAL: ANGLAIS

COMITÉ EXÉCUTIF
DU FONDS MULTILATÉRAL AUX FINS
D'APPLICATION DU PROTOCOLE DE MONTRÉAL

Vingt-septième réunion
Montréal, 24-26 mars 1999

PROGRAMME DE PAYS : BOSNIE-HERZÉGOVINE

Ce document comprend :

- Fiche d'évaluation du programme de pays (préparée par le Secrétariat du Fonds)
- Observations et recommandations du Secrétariat du Fonds
- Lettre de présentation du gouvernement de Bosnie-Herzégovine
- Fiche de couverture du programme de pays
- Programme de pays (sommaire analytique)

FICHE D'ÉVALUATION DU PROGRAMME DE PAYS DE LA BOSNIE-HERZÉGOVINE

Comité de direction sur l'environnement, Ministère de l'Environnement

État de ratification de la Convention de Vienne et du Protocole de Montréal

	Signature	**Ratification**	**Entrée en vigueur**
Convention de Vienne (1985)		6 mars 92	4 juin 92
Protocole de Montréal (1987)		6 mars 92	4 juin 92
Amendement de Londres (1990)			
Amendement de Copenhague (1992)			

Production de substances réglementées : Aucune production de substances réglementées

***Consommation de substances réglementées* (1998) :** 90 tonnes
90 tonnes pondérées (ODP)

(tonnes)	CFC-11	CFC-12	CFC-113	CFC-114	CFC-115	TOTAL	Halon 1211	Halon 1301	TOTAL	CTC	MCF	TOTAL	Br-Me
ODS	30,0	60,0							90,0				
ODP	30,0	60,0							90,0				

Répartition des ODP par substance : **CFC** 10,0 % **Halons** **CTC et MCF**

Répartition des ODP par secteur :	**Aérosols**	**Mousse**	**Halons**	**Réfrigération**	**Solvants**	**Autre**
Consommation (tonnes ODP):	0,0	0,0	0,0	90,0	0,0	0,0
Pourcentage du total:				100,0 %		

Programme de pays

Durée du programme de pays: 3 ans (1999-2001)
Niveau d'élimination d'ODS visé: Élimination complète du CFC-11 d'ici la fin de 2001 et élimination complète du CFC-12 avant la fin de 2002.
Secteurs d'élimination prioritaires: Secteurs de la réfrigération et des mousses
Coût des activités du programme de pays: 6 135 $US

Stratégie:

L'objectif du gouvernement est d'éliminer les ODS aux échéances prévues au Protocole de Montréal. La stratégie proposée comprend, entre autres, l'adoption de lois et de règlements comprenant des interdictions de contingentement et des amendes; un système de permis et de surveillance des importations/exportations d'ODS et d'équipement contenant des ODS; la création d'incitatifs économiques pour appuyer les utilisations sans ODS; l'identification et la préparation de projets d'investissement et la surveillance de plans de gestion des frigorigènes, et la préparation de campagnes publicitaires dans les médias de masse afin de sensibiliser le public aux effets néfastes de l'utilisation continue d'ODS.

OBSERVATIONS ET RECOMMANDATIONS DU SECRÉTARIAT

OBSERVATIONS

1. La consommation d'ODS en Bosnie-Herzégovine a été évaluée à 480 tonnes pour 1991, comme l'indique le programme de pays (les données communiquées au Secrétariat de l'ozone pour l'année en question révèlent une consommation de 145 tonnes ODP). Les données sur la consommation d'ODS n'ont pas pu être recueillies pendant la guerre (1992-1995).

2. Une enquête préliminaire effectuée après la guerre a établi la consommation d'ODS en 1998 à 90 tonnes (dont 30 tonnes de CFC-11 et 60 tonnes de CFC-12). Le gouvernement de Bosnie-Herzégovine s'est engagé à éliminer les CFC d'ici la fin de 2002.

3. On a demandé à l'ONUDI d'évaluer la consommation d'ODS pour la période 1995-1997 (les données de base visant à déterminer le respect du Protocole de Montréal par la Bosnie-Herzégovine). Après avoir consulté le gouvernement de Bosnie-Herzégovine, l'ONUDI a affirmé que la consommation de CFC avait été évaluée à 80 tonnes en 1995, 76 tonnes en 1996 et 78 tonnes en 1997.

4. Le plus grand consommateur de CFC-11 en 1991 a été le secteur des mousses (200 tonnes, l'équivalent de 42 % de la consommation totale) qui l'utilisait dans ses systèmes de polyuréthanne prémélangé (Polihem Company), suivi des entreprises de fabrication d'équipement de réfrigération et des ateliers de service (120 tonnes). De plus, 25 tonnes de CFC-11 ont été utilisées pour fabriquer des mousses de polyuréthanne souple (Inga Company) et 15 tonnes de CFC-11 et de CFC-12 ont été utilisées dans la fabrication d'aérosols (Astro Ltd.).

5. Il existe un grand fabricant de réfrigérateurs et de congélateurs domestiques (Bira Company). L'entreprise a été fondée en 1985 et produit annuellement 350 000 réfrigérateurs et congélateurs verticaux. L'entreprise a repris ses opérations en 1998 et aurait produit 40 000 appareils. Elle vise la production de 100 000 appareils en 2000 et la production à pleine capacité par la suite. Il existe deux fabricants de réfrigérateurs commerciaux (Soko Company et IPV Citluk).

6. Pendant la guerre, les CFC n'ont été utilisés que pour l'entretien de l'équipement de réfrigération. Cette consommation a été évaluée à 90 tonnes en 1998. Le secteur de l'entretien comprend plusieurs grandes entreprises ayant des centres dans plusieurs villes et jusqu'à 20 techniciens de service, et plusieurs centaines de petites entreprises à une personne. On estime qu'il y a 1 000 techniciens de service au total. Il n'existe aucune organisation ou association professionnelle des techniciens ou de l'industrie du service.

7. La production de polyols a débuté en 1976. Les systèmes de mousse de polyuréthanne ont vu le jour en 1980 et ont une capacité annuelle de 5 000 tonnes. En 1990, l'entreprise a reconverti ses opérations à une technologie utilisant 50 % de moins de CFC pour la fabrication de la mousse de polyuréthanne. Au mois d'août 1998, l'entreprise a repris la production de

systèmes de polyuréthanne. Les données sur les niveaux de production actuels ne sont pas fournies dans le programme de pays.

8. Le gouvernement de Bosnie-Herzégovine a préparé un projet de plan de gestion des frigorigènes avec la collaboration de l'ONUDI. La proposition de projet sera présentée au Comité exécutif aux fins d'examen lors d'une prochaine réunion.

9. Le programme de pays comprend également la création d'un bureau de l'ozone au sein du comité de direction sur l'environnement (renforcement des institutions). Au coût de 200 000 $US. Les observations et recommandations du Secrétariat sur cette demande sont présentées dans le Programme de travail de l'ONUDI (UNEP/OzL.Pro/ExCom/27/18).

RECOMMANDATIONS

Le Secrétariat recommande :

1. D'approuver le programme de pays de la Bosnie-Herzégovine. L'approbation du programme de pays n'entraîne pas nécessairement l'approbation des projets qu'il contient ni des niveaux de financement demandés.

2. De demander au gouvernement de la Bosnie-Herzégovine de remettre chaque année au Comité exécutif, un rapport sur les progrès réalisés dans l'exécution du programme de pays, aux termes de la décision du Comité exécutif sur l'exécution des programmes de pays (UNEP/OzL.Pro/ExCom/10/40, para 135). Le premier rapport, respectant la forme de présentation convenue et portant sur la période du 1er avril 1999 au 31 décembre 2000, devra être remis au Secrétariat du Fonds avant le 1er mai 2001.